

# Communauté de communes du Pays de St Aulaye

## Procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 5 novembre 2020

### ÉTAIENT PRÉSENTS (21) :

Mesdames et messieurs Yannick LAGRENAUDIE, Jean-Michel SAUTREAU, Pascale ROUSSIE-NADAL, Angelyna HAURY, Chrystelle BACQUEY, Delphine BONNIEU, Rémi CHAUSSADE, Martine CONIJN, Pierre DE CUMOND, Arnaud DE MASGONTIER, Robert DENOST, David DESSAIGNE, Jean-Jacques GENDREAU, Xavier HALLAIRE, Jacky JAULIN, Jocelyne LACHAUD, Alain MAILLETAS, Suzanne MARTY, Rémi RAMBONONA, Jean-Philippe RICHARD, Joël TRUFLEY

ABSENTS EXCUSES (3) : Denise RAGOT a donné pouvoir à Pascale ROUSSIE-NADAL, André VIAUD a donné pouvoir à Jean-Michel SAUTREAU, Marielle CHABANET a donné pouvoir à Jocelyne LACHAUD

ABSENTS : /

A ETE DESIGNE COMME SECRÉTAIRE DE SEANCE : Pascale ROUSSIE-NADAL

### **Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 septembre 2020**

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du 17 septembre 2020, joint en annexe.

***Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'approuver, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 17 septembre 2020.***

### **Délibération n° 1 – Projet de territoire**

Le président présente les axes du projet de territoire :

Afin de placer le Pays de St Aulaye sur le chemin du développement économique, du mieux-être social et d'une perspective d'avenir concrète et attirante pour les jeunes, nous devons présenter un projet de territoire où chaque commune et chaque habitant trouvera sa place.

Ce projet de territoire, élaboré par l'ensemble des délégués communautaires et des conseillers municipaux se veut clair, simple et fédérateur.

S'appuyant sur les compétences de notre EPCI et le cadre dans lequel nous pouvons intervenir, s'appuyant sur nos points forts et nos points faibles, s'appuyant sur les marqueurs qui font notre identité communautaire, notre projet développe 4 axes :

#### **1/ La redynamisation des centres-bourgs**

Cet objectif inclut :

- la revitalisation du commerce de proximité en s'appuyant sur le dispositif de l'OCMR (opération collective en milieu rural)

Actions :

Création d'une base de données des locaux commerciaux

Création d'une signalétique commerciale et artisanale

Identification de services innovants pour la clientèle (service de livraison mutualisé, plate forme internet)

- la rénovation de l'habitat

Actions :

L'augmentation des objectifs du PIG en termes de dossiers financés

L'information des habitants et des professionnels sur les aides financières potentielles, notamment sur les travaux de performance énergétique (Plan France Relance)

- L'amélioration du cadre de vie

Actions portées les communes :

Les cheminements doux, les opérations d'embellissement de l'espace public, la sécurisation des déplacements...

Sur cet axe, le territoire peut s'appuyer sur les outils et les aides de l'Etat concernant l'habitat, le logement et les commerces avec, notamment, le programme « Petites Villes de Demain » pour la Roche-Chalais et Saint Aulaye, ainsi que sur l'appui technique du CAUE, des services du département de la Dordogne (Observatoire Départemental de l'Habitat et création d'une Maison Départementale de l'Habitat).

## **2/ Le maintien et l'amélioration des services au public**

- Il s'agit en priorité d'assurer un accès de tous les habitants aux soins de santé et de renforcer les services aux séniors et aux personnes vulnérables.

Actions :

La recherche de médecins,

L'extension du cabinet de kinés de la maison de santé,

La création d'un CIAS,

L'amélioration du service de portage de repas à domicile

La réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité sur l'acquisition ou la location d'un moyen de déplacement collectif (minibus) mutualisé entre les différents services.

La création d'un Espace France Services proposant des permanences de la CAF, de Pôle Emploi, de la MSA, de la CPAM, d'un écrivain public et hébergeant une antenne de la cdc.

- Les services communautaires dédiés aux jeunes et aux familles doivent être développés pour améliorer les conditions de vie de la population du territoire, d'une part, et favoriser l'installation de nouveaux habitants, d'autre part.

Actions :

La création d'un pôle Jeunesse à La Roche-Chalais

Faciliter la participation de tous les jeunes du territoire intercommunal aux activités jeunesse conduites sur St Aulaye et la Roche-Chalais (mise à disposition d'un minibus mutualisé avec d'autres services)

La bonification du service de restauration scolaire et de l'offre périscolaire

La rénovation énergétique des bâtiments scolaires à partir des audits du SDE et des aides du Plan France Relance

## **3/ Dans le cadre du développement durable, concilier le développement économique avec la transition énergétique, avec la solidarité sociale et la mobilité**

Cet objectif inclut :

- l'accompagnement des acteurs économiques du territoire dans le développement ou la transmission de leur activité :

Actions :

Information des entreprises locales, artisans, commerçants et agriculteurs sur les dispositifs d'aides financières et techniques (opérations d'investissement, de recrutement ou de développement)

Mise en réseau des acteurs économiques (création d'un club entreprises)

Organisation de rencontres thématiques

- le soutien à l'installation de nouvelles entreprises

Actions :

Promotion du territoire mutualisée avec d'autres partenaires (Périgord Développement, EPCI, Chambres consulaires)

Information sur les opportunités immobilières à partir d'une veille immobilière (état des lieux de l'immobilier d'entreprise -locaux vacants, parcelles disponibles sur ZAE- et du foncier agricole)

Opération d'aménagement de locaux d'entreprises

Accompagnement à la création d'entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) en partenariat avec Emergence Périgord

Les supports à la mise en œuvre des actions : le Plan de relance de l'Etat, le dispositif « Territoire d'industrie », EPF Nouvelle-Aquitaine, OCMR.

- En matière de développement touristique, l'extension de la fréquentation touristique au-delà de la saison estivale et la qualification de l'offre touristique.

Actions :

Création de nouveaux chemins de randonnée (chemin Barker décliné en circuits de découverte de 2-3 jours)

Projet de modernisation du Village Vacances de St Vincent-Jalmoutiers, sa labellisation Tourisme et Handicap

Projet de Nouvelle Organisation Touristique du Territoire (NOTT) pour créer une marque touristique, renforcer l'offre touristique, développer un internet de séjour

Promotion d'une offre groupée (hébergement/activité/restauration/produits locaux)

#### 4/ La promotion de la laïcité et de l'engagement citoyen en s'appuyant sur le socle des valeurs de la République

- Cet objectif constitue un axe transversal aux actions « Enfance et jeunesse » conduites par les communes et la communauté de communes.

Actions :

Création d'un Conseil Municipal des Jeunes à la Roche-Chalais et à St Aulaye, pour l'apprentissage à la citoyenneté et à l'égalité citoyenne

Sur la question de la mobilité, Xavier HALLAIRE suggère la mise à disposition d'un véhicule individuel pour répondre aux besoins particuliers des personnes âgées/personnes fragiles.

Pascale ROUSSIE-NADAL informe qu'un agent mobilité de la maison du Département à Ribérac est précisément affecté sur cette mission d'assistance à la mobilité des personnes vulnérables.

Le président précise qu'il s'agit, dans un premier temps, d'étudier l'opportunité et la faisabilité d'un moyen de déplacement adapté aux personnes fragile et non d'inscrire dans le projet de territoire. Il ajoute qu'en vue du positionnement de la CdC sur la compétence mobilité d'ici le 31 mars 2021, une première réunion en visioconférence s'est tenue le 4 novembre entre le bureau d'études désigné par l'ADEME pour l'accompagnement des collectivités et les 6 CdC du Pays Périgord Vert : le financement des actions de mobilité constitue principal frein à cette prise de compétence.

Jean-Michel SAUTREAU ajoute que lors de sa rencontre avec Brigitte QUANTIN, maire de St-Aigulin, celle-ci s'est montrée favorable à la promotion de la gare ferroviaire de la Roche-Chalais/St Aigulin en partenariat avec la CC du Pays de St Aulaye, la commune de la Roche-Chalais, la CC de la Haute Saintonge où elle est vice-présidente, et en lien avec la Région.

Jean-Michel SAUTREAU propose d'évoquer la Dronne dans le projet de territoire : la Dronne a façonné et lie notre territoire. Le président propose d'y ajouter également la forêt de la Double.

Jean-Jacques GENDREAU souligne que si l'ensemble des délégués communautaires et des conseillers municipaux doivent participer à l'élaboration du projet de territoire, il convient préalablement de le présenter aux conseils municipaux avant de le soumettre au vote.

Il demande à ce que la formulation « Afin de placer le Pays de St Aulaye sur le chemin du développement économique, du mieux-être social et d'une perspective d'avenir concrète et attirante pour les jeunes,... » soit remplacée par « Afin de poursuivre l'engagement du Pays de St Aulaye sur le chemin... ».

Le président précise que ces objectifs du projet de territoire ont été présentés aux membres du bureau communautaire dont font partie les maires des communes et qu'il s'agit de se prononcer sur des orientations du projet de territoire et des objectifs vers lesquels nous souhaitons tendre et non des actions précises à mettre en œuvre.

Pour Pierre DE CUMOND, cette présentation définit les axes du projet et constitue un document de travail qui sera présenté aux conseils municipaux

Pour Jean-Michel SAUTREAU, les 3 points concernant le développement économique, le mieux-être social et l'avenir de la jeunesse sont essentiels.

Pascale ROUSSIE-NADAL est favorable aux objectifs tels que définis.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'approuver, à l'unanimité, les orientations du projet de territoire.**

#### Délibération n° 2 - Fixation des tarifs du Village Vacances de St-Vincent-Jalmoutiers pour l'année 2021

Vu l'augmentation des tarifs de location des pavillons appliquée en 2020, le président propose de maintenir les tarifs 2021 au niveau de 2020 comme suit :

1/ location des pavillons

	Tarifs 2021	
	Juillet - août	Hors saison
Semaine (du samedi après-midi au samedi matin)	295 €	
7 nuitées (1 semaine)		240 €
5 nuitées		185 €
2 nuitées		105 €
Nuitée supplémentaire	42 €	42 €
Location pour une nuit		65 €

Une caution de 200 € est exigée pour toute location.

Facturation de la consommation d'électricité sur relevé de compteur pour les nuitées hors saison à 0,20 € /KW/H

La consommation électrique sur les séjours de haute saison (juillet et août) n'est pas facturée.

Les locations mensuelles sont autorisées sur la période d'octobre à mai, sous condition de solvabilité et avec une possibilité d'extension suivant les disponibilités sur les mois de haute saison. La durée de location est d'un mois renouvelable pour la même durée. Le montant de la location mensuelle est fixé à 250 € par mois avec une caution fixée à 250 €. Le pavillon est loué meublé.

2/ location de la salle commune

Le montant est fixé à 80 €/location + facturation de la consommation électrique au prix de 0,20 € /KW/H ;

caution de 200 €

Facturation des heures de ménage nécessaires à la remise en état de la salle, si état de restitution insatisfaisant

Mise à disposition de la salle gratuite à partir de 5 pavillons loués (la consommation électrique reste à la charge du locataire).

3/ tarifs des produits annexes

Il est proposé de maintenir les tarifs :

Boissons : 1 €

Repas adulte : 12 €

Repas enfant : 6 €

Machine à laver blanc et couleur : 4 €

Arnaud DE MASGONTIER souligne que la tarification uniforme à l'ensemble des pavillons ne prend pas en compte les travaux de réhabilitation effectués sur 4 pavillons.

Le président informe que les 4 pavillons ne seront pas réhabilités d'ici la saison touristique. La prestation restera similaire sur la saison estivale 2021.

***Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'approuver, à l'unanimité, les tarifs du village vacances pour l'année 2021 tels que présentés ci-avant.***

### **Délibération N°3 - Présentation du projet de modernisation du Village Vacances de St-Vincent-Jalmoutiers et demande de financement déposée à la Région Nouvelle-Aquitaine**

Le président présente le projet de modernisation du village vacances.

#### Contexte

Le village vacances de Saint-Vincent-Jalmoutiers est une structure d'hébergement de type familial, adaptée à la demande de la clientèle touristique du territoire. Il est constitué d'un ensemble de logements locatifs saisonniers de type T3 construits entre 1968 et 1972. Les 15 gîtes, d'une capacité d'accueil maximale de 6 personnes par logement, sont organisés autour d'une salle commune, ancien préau transformé en 1991, sur un site arboré comprenant une aire de jeux.

Au 1er octobre 2018, cette propriété communale a été transférée à la communauté de communes du Pays de St Aulaye dans le cadre de sa compétence obligatoire de développement touristique (loi NOTRe).

#### Objectifs

Le projet, qui s'inscrit dans un objectif final de développement du tourisme social par la modernisation du village vacances, se décline en 4 objectifs spécifiques :

1/ L'amélioration de l'image et de l'attractivité du village vacances ;

2/ L'amélioration des conditions d'accueil de la clientèle touristique aux conditions modestes et des prestations proposées ;

3/ La disponibilité d'une offre de logements confortables toute l'année et d'un accueil de groupes

4/ L'accessibilité des infrastructures aux personnes en situation de handicap (logement, salle commune, aménagements)

#### Etat des lieux

Le village vacances est situé à l'écart du bourg, en bordure de la voie communale n°2 qui relie St-Aulaye à St-Vincent-Jalmoutiers. Il est établi sur les parcelles X0147 et Y0016 qui représentent une superficie totale de 17 900 m<sup>2</sup>, classée en zone UT dont la vocation est d'accueillir des constructions liées au tourisme. Aucune contrainte réglementaire ou servitude d'utilité publique ne s'applique au site.

Le bâtiment d'accueil et d'animation, positionné au milieu des gîtes est une ancienne halle fermée pour moitié sur les côtés pour créer une salle commune. La deuxième partie est restée ouverte pour un espace de jeux couvert. Une extension sur la façade sud-ouest comprend le bureau d'accueil, une buvette et une tisanderie. Les menuiseries sont en simple vitrage sur l'ensemble du bâtiment (parois vitrées et fenêtres bois). Une isolation par laine de verre sous rampant a été installée au début des années 1990. Les performances thermiques du bâtiment

sont très limitées (froid en hiver, chaud en été). Des travaux d'amélioration thermique sont nécessaires pour maintenir une activité à l'année sur le site. Par ailleurs, le bâtiment d'accueil est dépourvu de local à usage de vestiaire-sanitaire pour le personnel. Il manque également un sanitaire public et une buanderie conformes aux normes PMR.

La salle commune s'ouvre sur un vaste espace vert dont la partie sud est équipée de jeux. L'expertise technique des installations ludiques a pointé les mises aux normes à effectuer.

Les logements sont des maisons de plain-pied d'une surface d'environ 45 m<sup>2</sup>. Les bâtiments ne comportent aucune isolation ni en toiture, ni en murs périphériques. Ils sont chauffés par des convecteurs électriques. Les menuiseries bois sont en simple vitrage. L'utilisation des gîtes se limite donc plutôt à la belle saison et ne permet pas d'exploiter au mieux le site à l'année.

#### Programme d'aménagement

- Rénovation lourde de 4 logements (reprises structurelles et rénovation thermique,...)
- Mise en accessibilité PMR d'un logement avec la modification de l'aménagement intérieur et la réalisation des aménagements extérieurs (place de stationnement, cheminement vers la salle commune,...)
- Extension de la salle commune de 17 m<sup>2</sup> de surface utile avec la création d'un vestiaire-sanitaire pour le personnel d'une superficie de 5m<sup>2</sup>, d'une buanderie accessible PMR d'une superficie de 8m<sup>2</sup>, d'un WC public PMR d'une superficie de 4m<sup>2</sup>
- Rénovation thermique de la salle commune

Suite à l'examen du dossier par la chargée de mission « Tourisme social » de la Région et aux échanges en visioconférence le 4 novembre, il s'avère que les dépenses de bureaux d'étude spécialisés (Bureau de contrôle/SPS/étude de sol) ne sont pas éligibles et doivent être retirées de la demande de financement déposée auprès de la Région.

Arnaud DE MASGONTIER demande si l'architecte a proposé une alternative de construction plutôt que la réalisation de travaux lourds de réhabilitation.

L'ATD 24, qui a réalisé l'étude, n'a pas formulé de proposition de construction, mais suggéré une réhabilitation axée sur la rénovation énergétique des pavillons.

DEPENSES (en € - HT)		RESSOURCES (en € - HT)		
Rénovation de 4 logements dont un logement accessible PMR	303 600,00	Etat	71 034,00	13,75 %
Rénovation et extension de la salle commune	151 850,00	Conseil Régional ALPC	125 096,00	24,21 %
maîtrise d'œuvre	44 937,60	Conseil Départemental	129 180,00	25,00 %
Bureau de contrôle / SPS / étude de sol	16 335,05	ANCV	83 984,00	16,25 %
		Autofinancement	107 428,65	20,79 %
<b>Coût total éligible</b>	<b>516 722,65 €</b>	<b>Ressources</b>	<b>516 722,65 €</b>	<b>100 %</b>

Le plan de financement soumis à la région est le suivant :

DEPENSES (en € - HT)		RESSOURCES (en € - HT)		
Rénovation de 4 logements dont un logement accessible PMR	303 600,00	Etat	68 803,30	13,75 %
Rénovation et extension de la salle commune	151 850,00	Conseil Régional ALPC	125 096,00	25,00 %
maîtrise d'œuvre	44 937,60	Conseil Départemental	125 096,00	25,00 %
Bureau de contrôle / SPS / étude de sol	16 335,05	ANCV	81 312,99	16,25 %
		Autofinancement	100 079,31	20,79 %
<b>Coût total éligible</b>	<b>500 387,60 €</b>	<b>Ressources</b>	<b>500 387,60 €</b>	<b>100 %</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, avec 23 voix pour et 1 abstention, :**

- d'approuver le projet et son plan de financement ;
- d'approuver la demande d'une subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre des hébergements du tourisme social
- d'autoriser le président à signer tous les documents relatifs à ce dossier de subvention.

**Délibération N°4 - Présentation du projet de modernisation du Village Vacances de St-Vincent-Jalmoutiers et demande de financement déposée à l'ANCV**

Le plan de financement soumis à l'ANCV est le suivant :

DEPENSES (en € - HT)		RESSOURCES (en € - HT)		
Rénovation de 4 logements dont un logement accessible PMR	303 600,00	Etat	71 034,00	13,75 %
Rénovation et extension de la salle commune	151 850,00	Conseil Régional ALPC	125 096,00	24,21 %
maîtrise d'œuvre	44 937,60	Conseil Départemental	129 180,00	25,00 %
Bureau de contrôle / SPS / étude de sol	16 335,05	ANCV	83 984,00	16,25 %
		Autofinancement	107 428,65	20,79 %
<b>Coût total éligible</b>	<b>516 722,65 €</b>	<b>Ressources</b>	<b>516 722,65 €</b>	<b>100 %</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, avec 23 voix pour et 1 abstention, :**

- d'approuver le projet et son plan de financement ;
- d'approuver la demande d'une subvention auprès de l'ANCV au titre du programme d'aide aux équipements touristiques à vocation sociale
- d'autoriser le président à signer tous les documents relatifs à ce dossier de subvention.
- 

**Délibérations N°5 et 6 - Présentation du projet de modernisation du Village Vacances de St-Vincent-Jalmoutiers et demande de financement déposée au Département au titre du contrat de territoire**

Le plan de financement révisé soumis au Département est le suivant :

Première phase

DEPENSES (en € - HT)		RESSOURCES (en € - HT)		
		Etat	71 034,00	41,27 %
Rénovation et extension de la salle commune	151 850,00	Conseil Régional ALPC	23 641,16	13,73 %
maîtrise d'œuvre	14 577,60	Conseil Départemental	43 034,00	25,00 %
Bureau de contrôle / SPS / étude de sol	5 709,05	Autofinancement	34 427,49	20,00 %
<b>Coût total éligible</b>	<b>172 136,65 €</b>	<b>Ressources</b>	<b>172 136,65 €</b>	<b>100 %</b>

2<sup>ème</sup> phase :

DEPENSES (en € - HT)		RESSOURCES (en € - HT)		
Rénovation de 4 logements dont un logement accessible PMR	303 600,00	Conseil Régional ALPC	101 454,84	29,44 %
maîtrise d'œuvre	30 360,00	Conseil Départemental	86 146,00	25,00 %
Bureau de contrôle / SPS / étude de sol	10 626,00	ANCV	83 984,00	24,37 %
		Autofinancement	73 001,16	21,19 %
<b>Coût total éligible</b>	<b>344 586,00</b>	<b>Ressources</b>	<b>344 586,00</b>	<b>100 %</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, avec 23 voix pour et 1 abstention, :**

- d'approuver le projet et son plan de financement ;
- d'approuver la demande d'une subvention auprès du Département au titre du contrat territorial ;
- d'autoriser le président à signer tous les documents relatifs à ce dossier de subvention.

## Délibération N°7 - Adhésion au Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne (CDT/24)

Le président rappelle que le Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne (CDT/24), conformément au Code du Tourisme (Art.L132-2 à L132-6), anime la politique touristique de la Dordogne (promotion de la destination, appui aux prestataires privés et publics, mesure des retombées économiques du tourisme...), pour le compte du Conseil Départemental.

Dans l'objectif d'associer plus largement les acteurs en charge du tourisme, l'Assemblée Générale du CDT/24 a proposé d'élargir la gouvernance de cet organisme, en associant l'ensemble des EPCI, désormais en charge de la compétence tourisme, et a modifié les statuts du CDT/24 en conséquence.

Le montant de la cotisation est fixé à 500 € pour les EPCI dont le nombre d'habitants est inférieur à 10 000 habitants.

Il est proposé l'adhésion de notre EPCI au CDT/24, afin d'associer notre territoire aux orientations prévalant aux actions du CDT/24.

La communauté de communes du Pays de St Aulaye sera représentée par le président.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'approuver, à l'unanimité, :**

- l'adhésion au Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne (CDT/24),
- l'acquittement de la cotisation correspondante à cette adhésion,
- les désignations telles que proposées

et autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires.

## Délibération N°8 – Commission consultative Tourisme

Le président rappelle que lors de la réunion du 17 septembre 2020, ont été élus membres de la commission consultative tourisme :

- 5 élus communautaires plus le Président de la Communauté de Communes : Denise RAGOT, Joël TRUFLEY, David DESSAIGNE, Arnaud DE MASGONTIER, André VIAUD.
- 1 élu municipal : Jocelyne LACHAUD pour la Roche-Chalais ;  
1 élu municipal, Robert DENOST, est proposé pour St Aulaye-Puymangou.  
Il reste à proposer la candidature d'un élu municipal.  
Robert DENOST, maire de St Vincent-Jalmoutiers.

Le président ajoute que lors de la réunion tourisme d'octobre, des représentants des acteurs touristiques et des associations ont été pressenties :

- 4 représentants des acteurs touristiques locaux professionnels du territoire communautaire (non élus locaux) titulaires et 3 suppléants sont proposés : Le Paradou (base de loisirs/camping), Annabelle GALI (hébergeur au domaine de la Vallade), JFC canoë/Kayak (activité de loisirs), Dobra brasserie (producteur local), Poterie Doublet (artisan d'art), Hacienda Loca / restaurant de la Plage (restaurateurs)
- 4 représentants d'associations ayant un lien avec l'animation touristique du territoire (non élus locaux) titulaires et 1 suppléant : Parc des Doublorigènes, Pastel en Périgord, Jazz et vin, Ostal Numérique, Les Paniers de la Double.

Sur ce dernier collège, Chrystelle BACQUEY suggère la représentation des comités des fêtes. 5 comités des fêtes sont actifs sur le territoire : St Aulaye en fête, St Michel-L'Ecluse-et-Léparon, St-Michel-de-Rivière, Parcoul-Chenaud, St Vincent-Jalmoutiers

Le président fait cependant remarquer que les comités des fêtes portent généralement des animations communales plutôt que territoriales.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'approuver, à l'unanimité, la composition de la commission consultative tourisme telle que proposée.**

Le président propose d'organiser une réunion en vue de recenser toutes les manifestations et coordonner les agendas.

## Délibération N°9 - Révision du règlement intérieur du service de restauration scolaire

Jean-Michel SAUTREAU, 1<sup>er</sup> vice-président en charge des affaires scolaires, périscolaires, de la jeunesse et de la communication, informe avoir été saisi par une famille sur la question des repas de substitution.

En conséquence de cette demande, il propose aux membres du conseil communautaire de réviser le règlement intérieur du service de restauration scolaire de la communauté de communes du Pays de St Aulaye en y ajoutant une clause précisant qu'il ne sera pas servi de repas de substitution, sauf dans le cadre d'un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) après un examen des situations au cas par cas.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'approuver, à l'unanimité, la révision du règlement intérieur du service de restauration scolaire et son entrée en vigueur à compter du 9/11/2020.**

#### **Délibération N°10 - Aménagement de l'entrée de l'école élémentaire de St Aulaye**

Le président rappelle que le plan d'aménagement de l'entrée de l'école élémentaire de St Aulaye, consécutif aux travaux de contournement, a été présenté aux membres du conseil communautaire lors de la réunion du 17 septembre pour participation au financement des travaux dont le montant HT est estimé à 150 000 € (La CdC, disposant de la compétence scolaire).

Le président précise que les travaux seront portés par la commune de St Aulaye et propose que la CdC apporte un fonds de concours à la commune dans le but de réaliser ces investissements relatifs à l'exercice de la compétence scolaire. Il précise que, suivant les subventions attendues sur ces travaux, le montant maximal de la participation de la CdC sera de 44 130 €. La recherche de financement se poursuit pour abaisser la participation de la CdC à 20 % du montant HT des travaux.

Descriptif des travaux	Montant prévisionnel des travaux HT	Part de financement Commune	Fonds de concours de la CDC
Aménagement de la place du Champ de Foire	544 847.85	100 %	0 %
Rue du Collège et accès à l'école élémentaire	144 025.78	0%	Montant des travaux déduit du montant des subventions perçues Le montant estimé des subventions est de 99 896 € (69,36 %) soit un montant estimatif à charge de la CdC : 44 130 € (30,64 %)
Accès aux terrains de pétanque	10 700.00	100 %	0%
<b>TOTAL</b>	<b>699 573.63</b>	<b>555 547.90</b>	<b>144 025.73</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'approuver, à l'unanimité, l'apport d'un fonds de concours de la CdC sur les travaux d'aménagement de l'entrée de l'école élémentaire de St Aulaye d'un montant prévisionnel de 44 130 €.**

#### **Délibération N°11 - Actualisation du plan de financement du projet d'extension de la maison de santé (dossier LEADER)**

Angelyna HAURY, 3ème vice-présidente en charge des affaires sociales et de la santé, présente le projet :  
Considérant les besoins exprimés par les professionnels de santé, il est nécessaire d'ajuster le projet « Adapter les services de la maison de santé aux besoins du Pays de Saint-Aulaye » et le plan de financement.

L'opération intitulée porte sur l'introduction et le développement de 3 missions par la maison de santé :

- la télémédecine,
- le dossier médical partagé,
- l'éducation thérapeutique,

ainsi que sur l'extension des espaces de consultation et l'amélioration des conditions de consultation.

Ces missions ont été validées par l'Agence Régionale de la Santé.

L'opération inclut l'acquisition d'équipements informatiques, d'une climatisation et la réalisation de travaux.

Le projet permet de répondre aux nouvelles conditions d'exercice des professionnels de santé et ainsi de faciliter l'installation de praticiens sur notre territoire. Cet objectif s'inscrit dans les orientations du LEADER.

Le plan de financement de l'opération, suite à l'estimation précise du coût des travaux par la maîtrise d'œuvre, est le suivant :

<b>DEPENSES (en € - HT)</b>		<b>RESSOURCES (en € - HT)</b>		
équipements informatiques	5 122,30	Etat	31 800,00	16,22 %
travaux d'extension	149 092,97	Conseil départemental	49 011,71	25,00 %
maîtrise d'œuvre/bureau de contrôle/SPS	19 419,37	Leader	74 800,07	38,15 %
climatisation	17 289,90	Autofinancement	40 435,06	20,63 %
<b>Coût total éligible</b>	<b>196 046,84</b>	<b>Ressources</b>	<b>196 046,84</b>	<b>100,00 %</b>



Angelyna HAURY ajoute que le projet vise à améliorer l'attractivité de la maison de santé pour les professionnels de santé.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, :**

- d'approuver le projet « Adapter les services de la maison de santé aux besoins du Pays de Saint-Aulaye » et le plan de financement du projet ;
- d'approuver la demande de subvention au titre du LEADER ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibération N°12 - Actualisation du plan de financement du projet d'extension de la maison de santé (dossier contrat de territoire du conseil départemental)**

Suite à la révision du coût des travaux, la demande de financement auprès du département est réévaluée à 49 011,71 € (25 % du coût HT) au lieu de 35 283,05 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, :**

- d'approuver le projet « Adapter les services de la maison de santé aux besoins du Pays de Saint-Aulaye » et le plan de financement du projet ;
- d'approuver la demande de subvention au titre du contrat territorial du département de la Dordogne ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibération N°13 - Recrutement d'un médecin généraliste salarié, sur un temps non complet (1/2 temps)**

Le président informe que, dans le cadre des recherches d'un médecin généraliste à la maison de santé en vue du départ du Docteur Dumontet au 31/12/2020, il est proposé le recrutement d'un médecin à mi-temps en contrat à durée. Sur proposition de Jean-Michel SAUTREAU, un médecin généraliste de Bordeaux, installé à St Michel Léparon, a pris contact avec le président pour un exercice à temps partiel à la maison de santé sous statut de salarié.

Jean-Jacques GENDREAU rappelle les avertissements de l'ARS sur le salariat des médecins : un temps de travail de 35h et la mise à disposition d'un véhicule en cas de visite à domicile. Il ajoute que recruter à mi-temps le médecin n'exercera pas plus de 15h.

Jean-Michel SAUTREAU précise qu'arrivant de la Gironde, le médecin doit se présenter au conseil de l'ordre de la Dordogne et lui soumettre la proposition de la CdC. Il est demandé l'avis de principe du conseil communautaire afin de l'appuyer dans ses démarches auprès du conseil de l'ordre.

Rémi CHAUSSADE suggère que la commission des affaires sociales et de la santé se réunisse pour préciser les conditions d'exercice.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire émet un avis favorable au recrutement sous contrat d'un médecin généraliste à mi-temps.**

**Délibération N°14 - SMICVAL : convention de reversement mensuel du produit annuel attendu de la TEOM**

Vu l'exposé du président  
Considérant, le renouvellement du conseil communautaire,

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser le président à signer la convention de reversement mensuel du produit annuel attendu de la TEOM au SMICVAL.**

**Délibération n° 15 – Aides au titre de l'assainissement non collectif**

Conformément à la décision du Conseil Communautaire pour la participation de 60 € par vidange réalisée par les usagers pour chaque installation tous les six ans,

**le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'accorder les aides SPANC qui suivent :**

<i>Nom - Prénom</i>	<i>Commune</i>	<i>Vidangeur agréé</i>	<i>N° agrément</i>	<i>Montant de la facture TTC</i>	<i>Date de réception</i>
DUPONT Michel	St Michel de Rivière	Vidanges Coutrillottes	2010-33-9 (33)	242 €	28/09/2020
CANET Serge	La Roche-Chalais	Vidanges Coutrillottes	2010-33-9 (33)	220 €	06/10/2020
LANGUI Jean-Marie	St-Privat	Vigier Vidanges	16-20-10-0003	110 €	18/09/2020

GROS Sébastien	La Roche-Chalais	Vigier Vidanges	16-20-10-0003	132 €	23/10/2020
DANIAS Isabelle	St Aulaye	Vigier Vidanges	16-20-10-0003	110 €	06/10/2020
GRELIER Bruno	Chenaud	Vigier Vidanges	16-20-10-0003	110 €	01/10/2020
POLET Bernard	Chenaud	Vigier Vidanges	16-20-10-0003	220 €	22/10/2020
GRATADE-MARTY Sandrine	St Aulaye	Vigier Vidanges	16-20-10-0003	110 €	29/10/2020
RIETMANN Roland	Chenaud	Vigier Vidanges	16-20-10-0003	110 €	27/10/2020
RIETMANN Roland	Chenaud	Vigier Vidanges	16-20-10-0003	110 €	27/10/2020
ZIEGLER Gérard	St Aulaye	Vidanges 33	17EB0861	220 €	06/10/2020

### **Délibération N°16 - Désignation d'un délégué suppléant au SRB-Dronne suite à une démission**

Considérant la démission de Jean-Philippe BODET, délégué suppléant au SRB-Dronne de la CdC pour la Commune de St-Privat-en-Périgord, le conseil municipal de St Privat propose la candidature d'Hélène PRADIER. Pierre DE CUMOND est le délégué titulaire de St Privat.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de désigner Hélène PRADIER déléguée suppléante au SRB-Dronne.**

### **Demande d'aide de l'Association « Des chiens courants de la Double » pour l'organisation de la coupe de France des chiens courants sur sanglier du 25 au 28 mars 2021 à St Aulaye**

Le président donne lecture du courrier de demande d'aide de l'Association « Des chiens courants de la Double » pour l'organisation de la coupe de France des chiens courants sur sanglier du 25 au 28 mars 2021 à St Aulaye.

Robert DENOST informe que la commune de St Vincent Jalmoutiers a accueilli pendant 3 jours une manifestation de l'association, la commune a mis à disposition une salle. La manifestation a été très bien organisée.

Jean-Michel SAUTREAU fait observer sur cette question des financements de la CdC au tissu associatif, d'autres associations pourraient solliciter des aides financières.

Le président répond qu'actuellement l'octroi de subvention aux associations est exceptionnel, elle ne porte que sur l'aide financière pour des actions portant sur l'ensemble du territoire.

Arnaud DE MASGONTIER a eu connaissance que l'événement pour lequel la subvention est sollicitée sera organisé au niveau de la plage de St Aulaye.

La manifestation concernant plus particulièrement St Aulaye, le président propose que Jacky JAULIN prenne contact avec les organisateurs.

### **Délibération N°17 - Augmentation de la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint technique principal de 1ère classe**

Un emploi d'agent de restauration et d'entretien sur le site de l'école élémentaire de St Aulaye, correspondant au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, d'une durée hebdomadaire de 35h00, est occupé par un agent de la façon suivante :

- 26h00 hebdomadaires sont effectuées par l'agent au titre de son temps de travail Communauté de communes
- 9h00 hebdomadaires sont effectuées par l'agent au titre de sa mise à disposition par la commune de St Aulaye auprès de la Communauté de communes.

Considérant les compétences de la CdC en matière d'affaires scolaires et périscolaires, considérant la fin de la mise à disposition de l'agent par la commune de St Aulaye, considérant l'avis du comité technique, il est proposé d'augmenter le temps de travail de l'emploi de la CdC de 9h00.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :**

- la suppression au tableau des effectifs de la collectivité d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 26 heures hebdomadaires et son remplacement par un poste répondant à un besoin permanent d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 35 heures hebdomadaires au motif de la fin de la mise à disposition d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe par la commune de St Aulaye,
- la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### **Délibération N°18 – Diminution de la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint d'animation**

La communauté de communes met à disposition de la commune de St Aulaye un adjoint d'animation depuis le 1er septembre 2018.

Considérant l'ouverture d'un emploi permanent d'adjoint d'animation d'une durée hebdomadaire de 10,25 heures par la commune de St Aulaye, il est mis fin à la mise à disposition de l'agent d'animation par la CdC.

Aussi, le temps de travail de l'emploi d'animateur de la CdC est réduit : de 29/35ème, il passe à 24,75/35ème.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :**

- la suppression au tableau des effectifs de la collectivité d'un poste d'adjoint d'animation à 29 heures hebdomadaires et son remplacement par un poste répondant à un besoin permanent d'adjoint d'animation à 24,75 heures hebdomadaires au motif de la fin de la mise à disposition d'animation de la communauté de communes à la commune de St Aulaye,
- la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 1er janvier 2021.

## Divers

### **compétence en matière de PLU, ou documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales**

Pascale ROUSSIE-NADAL, 2ème vice-présidente en charge de l'économie, de l'habitat et du numérique, informe que, les communes membres de la CC du Pays de St Aulaye se sont opposés, par l'effet d'une minorité de blocage, au transfert à l'EPCI de la compétence en matière de plan local d'urbanisme au 27 mars 2017. Or, les EPCI qui n'ont pas pris la compétence en matière de PLU, ou documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales, deviendront compétents de plein droit, le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, c'est-à-dire au 1er janvier 2021.

Mais la loi organise à nouveau une période durant laquelle un droit d'opposition pourra être exercé par les communes membres : si, dans les trois mois précédant le 1er janvier 2021, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu. Les délibérations qui pourront être prises en compte seront donc celles qui seront rendues exécutoires entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020.

L'EPCI peut toutefois choisir de prendre la compétence PLU en cours de mandat, avec l'accord de ses communes membres suivant le principe de majorité qualifiée.

Pascale ROUSSIE-NADAL précise que lors de la réunion avec la DDT (Mesdames BOUSQUET et RON) qui s'est tenue le lundi 2 novembre en présence de Yannick LAGRENAUDIE et Jean-Michel SAUTREAU, les services de l'Etat n'ont pas informé de cette possibilité d'opposition. Même si le PLUi peut présenter un intérêt dans l'avenir, il est prématuré d'envisager une prise de compétence au 01/01/2021.

Le président ajoute que si l'engagement du territoire dans l'élaboration d'un PLUi n'est pas obligatoire, il est fortement recommandé par l'Etat. Un PLUi doit s'intégrer dans le SCoT et le SRADDET.

L'avantage du PLUi serait de définir un plan d'urbanisme en cohérence avec le projet de territoire.

Lors d'une formation sur l'urbanisme, Pascale ROUSSIE-NADAL a été informée des exigences liées à l'élaboration d'un PLUi : durée de la démarche (1 mandat) et son coût (même si l'Etat octroie des subventions, le reste à charge reste un coût à assumer par l'EPCI sans oublier le coût élevé d'éventuelles révisions).

Jean-Michel SAUTREAU ajoute que lors de la réunion avec les services de la DDT, ceux-ci ont précisé que notre CdC est la seule EPCI du département à ne pas avoir engagé l'élaboration d'un PLUi. Par ailleurs, le transfert de la compétence PLUi n'inclut pas le transfert de la délivrance des autorisations d'urbanisme qui demeure du ressort du maire.

Le coût de la révision du PLU de la Roche-Chalais s'élèverait à 72 000 €. Aussi, le conseil municipal a opté pour une modification simplifiée portant sur l'usage des bâtiments existants et non sur une révision.

Pour Pierre DE CUMOND, le PLUi empêchera toute nouvelle construction (disparition des zones constructibles). L'Etat se désengage mais sans laisser de marge de manœuvre aux collectivités.

Jean-Michel SAUTREAU souligne que la démarche d'élaboration du PLUi permet de travailler sur l'identité du territoire et d'évaluer l'impact environnemental d'un habitat isolé.

### **Pouvoir de police spéciale du maire**

L'article 11 de la loi 2020-760 du 22 juin 2020 est venue modifier le mécanisme de transfert du pouvoir de police en ce qu'elle décale la date du transfert automatique 6 mois après l'installation du conseil communautaire.

Le président sortant de la CC du Pays de St Aulaye n'exerçait pas dans les communes membres le pouvoir de police spéciale. Aussi, les maires peuvent s'opposer, dans le délai de six mois suivant l'élection du président à son transfert automatique en notifiant à ce dernier son opposition. Dans ce cas le transfert n'a pas lieu.

Dès lors qu'au moins un maire s'est opposé au transfert de ses pouvoirs de police, le président de l'EPCI peut renoncer à exercer les pouvoirs de police sur l'ensemble de son territoire. Il notifie alors sa renonciation à chacun

des maires des communes membres dans un délai de 1 mois qui suit la fin de la période de 6 mois pendant laquelle les maires étaient susceptibles de faire valoir leur opposition. Le transfert n'a alors pas lieu.

Les pouvoirs de police spéciale concernent :

- la police de la réglementation de l'assainissement
- la police de la réglementation de la collecte des déchets ménagers
- la police de la réglementation du stationnement des résidences mobiles des gens du voyage
- la police de la circulation et du stationnement
- la police de la délivrance des autorisations de stationnement de taxi
- les polices spéciales de l'habitat (ERP, immeuble menaçant ruine).

Le président informe de l'état d'avancement du dispositif de l'Etat « Territoire d'Industrie ». Les 6 EPCI du Pays Périgord Vert font partie de ce dispositif aux côtés des EPCI de la Châtaigneraie Limousine (Haute Vienne). Des financements de l'Etat sont mobilisés pour la conduite d'actions de développement du secteur industriel. Chaque EPCI est représenté par un binôme élu et chef d'entreprise. Une chargée de mission, Catherine CECCHINI, est chargée d'animer le dispositif « territoire d'industrie interdépartemental Dordogne / Haute-Vienne ». Le président et Franck LAROQUE, gérant de la jeune société STM 24 en pleine expansion, représentent le territoire.

Dans le cadre de ce dispositif, il est prévu d'initier un réseau d'entreprises (club d'entreprises) et de développer une marque de territoire. Franck LAROQUE a contacté les entreprises du territoire relevant du secteur industriel dont KSB, BOSSI, SOBFRAFORM, CERAQUITAINE, ANDRIEUX. Une première réunion était prévue le 24 novembre mais en raison du contexte sanitaire, celle-ci est reportée.

Jean-Michel SAUTREAU propose qu'une démarche de concertation/coordination soit engagée avec les artisans du territoire au titre de la CdC en lien avec les communes dans un objectif de coopération. Jean-Michel SAUTREAU est volontaire pour participer à cette action.

Concernant la communication, Jean-Michel SAUTREAU, au titre de sa délégation, précise qu'une fiche d'information sur les grandes orientations du projet de territoire et les compétences de la CdC est en cours d'élaboration. Ce document sera présenté au conseil communautaire à la prochaine réunion ou par envoi électronique.

Delphine BONNIEU suggère la mise à jour du site internet de la CdC en complément de l'envoi de la lettre d'information.

Jean-Michel SAUTREAU informe que l'Ostal Numérique a été saisi à ce sujet.

Concernant l'école de St Privat, Pascale ROUSSIE-NADAL relaie la demande des enseignants pour une dotation pour l'acquisition de manuels (réaffectation de la subvention dédiée à la sortie de fin d'année sur l'achat de manuels).

Jean-Michel SAUTREAU informe que cette demande a bien été formulée lors de la réunion du conseil d'école et qu'elle sera examinée.

**La prochaine réunion du conseil communautaire est fixée au jeudi 10 décembre 2020, à 19h00, salle des fêtes de Chenaud.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.